

EEP Entreprises d'entraînement pédagogiques 2019



Financeurs et co-financeurs : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

Objectifs : Ce programme s'adresse à des adultes notamment dans le cadre d'un projet de reconversion professionnelle ou de retour vers l'emploi : passer d'un secteur à un autre n'est pas toujours évident. Aborder cette reconversion dans le cadre d'un contexte de formation permettant d'intégrer de manière naturelle de nouvelles dimensions professionnelles.

3 types de parcours en stricte complémentarité du droit commun sont proposés :

- Parcours courts (maximum 210 heures)
- Parcours moyen temps plein (entre 210h et 400h)
- Parcours moyen temps partiel (minimum 210h)

Uniquement les fiches de prescription envoyées par les prescripteurs autorisés sont éligibles. Toute orientation devra être motivée et argumentée.

Les livrables :

- Fiche de prescription envoyée par le prescripteur à l'EEP concernée pour toute sollicitation.
- Fiche de restitution après positionnement envoyée par l'EEP au prescripteur dans un délai de 15 jours.
- Fiche de restitution à l'issue d'un parcours envoyée par l'EEP au prescripteur dans un délai de 15 jours.

Objectifs généraux : Préparation à la qualification
Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation

Description : Parcours courts :

- (Ré)acquisition de compétences spécifiques en amont d'un emploi direct
- A l'issue d'une formation de droit commun, acquisition d'un ou de module(s) manquant(s), afin d'accéder au titre complet. Ce parcours est destiné aux bénéficiaires n'ayant pas obtenu le titre du fait de leur handicap (longue absence pour maladie, difficultés apprentissage...).
- Evaluation des capacités d'apprentissage, de la fatigabilité et/ou du savoir-être en entreprise en amont d'une entrée en formation ou d'un accès à l'emploi
- Parcours de découverte professionnelle.

Parcours moyen temps plein :

- (Ré)acquisition de compétences et/ou connaissances pré-requises en amont d'une entrée en :
- Formation de droit commun si l'Accès à la Qualification n'est pas proposé dans le droit commun
- Accès à la qualification si le bénéficiaire ne dispose pas d'un niveau suffisant pour accéder à l'AQ.

Parcours moyen temps partiel :

- (Ré)acquisition de compétences et/ou connaissances pré-requises en amont d'une entrée en :
- Formation de droit commun si l'Accès à la Qualification n'est pas proposé dans le droit commun
- Accès à la qualification si le bénéficiaire ne dispose pas d'un niveau suffisant pour accéder à l'AQ
- Formation qualifiante/certifiante pour toute personne ne pouvant accéder au droit commun du fait de son handicap (difficultés d'apprentissage, fatiguabilité...).

Périmètre de recrutement : Région

Prescripteurs : Mission Locale
Pôle Emploi

Public visé : Handicapé

Commentaire public visé : Demandeurs d'emploi handicapés bénéficiaires de l'art. L. 5212-13 du code du travail ou ayant une attestation de dépôt de demande à la MDPH, en reconversion professionnelle en priorité, inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail et ayant un niveau de qualification faible (niveau V ou infra). Tout bénéficiaire ayant un niveau supérieur et pour lequel la qualification est inadaptée est éligible à la convention.

Dates : Début : 01/01/2019 - Fin : 31/12/2019
Ces dates sont données à titre indicatif